



Conseil Communautaire du 1^{er} avril 2025

A PRENERON

Procès-Verbal

Présents(es) :

Barbara NETO, Véronique COELHO, Daniel DARROUX, Mauricette CAZE, Philippe DUCES, Jean-Claude THEULE, Stéphane LIVIERO, Véronique THIEUX-LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGE, Pierre LABRIFFE, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Benoît DESENLIS, Jean-Charles COSTES, Bernard LASPORTES, Philippe ANDRIEU, Robert PACHE, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Gisèle FAUCHE, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Jean-Jacques OSPITAL, Corinne LAPLANNE-SOTUM.

Absents(es) ou excusés(es) :

Jean-Pierre DOAT, Hubert RAFFIN, Philippe CAHUZAC, Philippe CANTAN, Nadine ARQUE (P. : B. LASPORTES), Pierrette MENAL (Suppléant), Isabelle CAILLAVET (P. : P. ANDRIEU), Daniel PERES, Lara KLUCZYNSKI, Axel CAUQUIL, Anthony CHAULET (P. : B. NETO), Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES (P. : V. BRANA), Vanessa COUDERC, Béatrice NARRAN (P. : JJ OSPITAL), Arnaud ROSELL, Pierre ANTONELLO.

Mme la Présidente constate que le quorum est atteint, elle fait état des excuses des délégués empêchés et des pouvoirs transmis. Elle remercie l'assemblée et donne la parole à M. Favarel, Maire de Préneron pour une présentation de sa commune.

Préneron, 8,6 km², compte 120 habitants. La réhabilitation du Presbytère a permis l'installation sur un même espace de la Mairie, de la salle des associations et celle du conseil municipal, de l'espace de Co-working en 2018. Aujourd'hui, ce dernier compte 6 postes de travail et est complet depuis sa création. D'autres réalisations sont à signaler : la végétalisation du cimetière et la réhabilitation du logement communal actuellement loué par un jeune retraité. La présence de l'Auberge de La Bacquère contribue à faire connaître le village.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la Présidente le remercie pour son accueil et son intervention et propose que M. Guy FAVAREL soit désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 19/02/2025 à Bezolles

Sans remarque particulière, le procès-verbal du 19/02/25 soumis à l'approbation du conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

3. Information sur les décisions de Mme la Présidente

Madame la Présidente informe le conseil communautaire des décisions qu'elle a prises depuis la séance du 19/02/2025, dans le cadre de sa délégation :

- 13/03/2025 : Devis de SODISCOL pour des fournitures pour la Maison de Santé pour un montant de 133,56 € TTC
- 13/03/2025 : Devis de la Fédération du Gers pour la Ligue de l'Enseignement pour la formation BAFA d'un agent du 21 au 26 avril 2025 d'un montant de 370,00 € TTC
- 13/03/2025 : Devis INSTANT SCIENCE pour une journée d'animation astronomie le 18/04/2025 pour les enfants du centre de loisirs pour un montant de 755,50 € TTC
- 12/03/2025 : Devis des Presses de Gascogne pour des adhésifs du logo de la communauté de communes d'un montant de 19,20 € TTC
- 11/03/2025 : Devis M2B Fournitures pour un approvisionnement en fournitures de bureau d'un montant de 687,67 € TTC
- 10/03/2025 : approbation du devis mensuel de Technicordes, reconduit à l'identique, pour la prestation Ménage à la Maison de Santé d'un montant de 1 709,57 € TTC
- 10/03/2025 : Devis de Technicordes pour deux passages annuels pour le nettoyage des vitres intérieures et extérieures de la Maison de Santé d'un montant de 3 600,00 € TTC
- 08/03/2025 : Devis de Faim de Contes (Mme Véronique Grosjean Lasserre) pour une animation à Naturavic 2025 d'un montant de 200 € TTC
- 05/03/2025 : Devis PYRENET pour la Casita d'un montant de 89,2 € TTC
- 04/03/2025 : Devis KONE pour le changement des batteries du monte-charge de la médiathèque pour un montant de 561,07 € TTC
- 04/03/2025 : Devis Public Labos pour des prestations d'analyses à la Casita d'un montant de 515,68 € TTC
- 04/03/2025 : Devis pour l'achat de recharges pour poubelle à couches à la Casita d'un montant de 168,69 € TTC
- 04/03/2025 : Devis de formation (Mme Sidonie Fillion) pour une formation Initiation à l'approche Snoezelen en petite enfance d'un montant de 1 300 € TTC
- 04/03/2025 : Devis Decathlon Pro pour 4 cartes cadeaux d'un montant de 320,00 € TTC
- 18/02/2025 : Devis ASTER pour l'entretien du GRP Tour de l'Armagnac d'un montant de 11 000 € TTC
- 18/02/2025 : Devis Camazzola pour la location d'une mini pelle d'un montant de 54,40 € TTC
- 18/02/2025 : Devis Pyrenet pour des fournitures pour la Casita d'un montant de 469,72 € TTC
- 13/02/2025 : Devis de Pot en Ciel pour un atelier d'éveil aux arts créatifs dans le cadre du RPE pour un montant de 900,00 € TTC
- 13/02/2025 : Devis de « Chemins d'Art en Armagnac » pour des interventions à l'Ecole de Marambat pour un montant de 633,54 € TTC
- 13/02/2025 : Devis de l'association Jazz MDA pour une représentation à l'Ecole de Riguepeu pour un montant de 500 € TTC

- 13/02/2025 : Devis de PRO A PRO Montauban pour des goûters au centre de loisirs pour un montant de 404,16 € TTC
- 13/02/2025 : Devis des Jardins de Joséphine de 100 € TTC par journée à la Ferme dans le cadre des actions du RPE (26/06 et 03/07)
- 13/02/2025 : Devis 10 Doigts pour des fournitures dans le cadre de l'animation du centre de loisirs pour un montant de 526,81 € TTC

Le conseil communautaire prend acte de l'ensemble de ces décisions ci-dessus.

Mme la Présidente donne la parole à Mme COELHO pour la présentation des rapports suivants qui relèvent de la commission des Finances.

4. FINANCES : Approbation des comptes de gestion 2024 - Budget général, Budget annexe de la ZAC de Carget, Budget annexe du Transport à la demande

Après l'exécution du budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rapportent, Mme la vice-Présidente invite le conseil communautaire à :

- statuer sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, y compris celles de la journée complémentaire
- statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- déclarer que les comptes de gestion pour l'année 2024 de :
 - . la communauté de communes,
 - . la ZAC de Carget,
 - . le Transport à la demande,

visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

Ces comptes de gestion n'ont appelé ni observation, ni réserve de la part du conseil communautaire qui les a adoptés à l'unanimité.

5. FINANCES : Approbation des comptes administratifs 2024 - Budget général, Budget annexe de la ZAC de Carget, Budget annexe du Transport à la demande

Après une présentation des comptes administratifs pour l'année 2024, Mme la Vice-Présidente demande à Mme la Présidente de quitter la salle, comme il se doit.

Le conseil communautaire est ensuite invité à approuver les comptes administratifs 2024 de :

- Budget Général de la communauté de communes
- ZAC de Carget
- Transport à la Demande

Les trois comptes administratifs cités sont approuvés à l'unanimité.

(Retour en salle de Mme la Présidente qui remercie le conseil communautaire pour ce vote)

6. FINANCES : Affectation des résultats d'exploitation – Budget général et Transport à la demande

Mme la Vice-Présidente invite dans la foulée le conseil communautaire, après avoir adopté les comptes administratifs 2024, conformément aux comptes de gestion, à valider les affectations comme suit, des deux budgets :

- Budget Général de la communauté de communes
- Transport à la Demande

Mme la Présidente souligne les bons résultats réalisés en fonctionnement qui permettent un transfert d'environ 207 000 € vers la section d'investissement en vue de financer l'élaboration du PLUi et la mission d'AMO relative au Pôle Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.

L'affectation des résultats proposés au Budget général et au Budget annexe du TAD est validée à l'unanimité.

7. FINANCES : Vote des taux de fiscalité 2025

En application des dispositions de l'article 1639 du Code Général des Impôts et de l'article L. 1612-2 du CGCT, les collectivités territoriales doivent voter les taux d'impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année.

À la suite des échanges du DOB et au regard des éléments communiqués par la DGFIP, il est proposé d'adopter les taux suivants, qui restent inchangés :

- La taxe Foncière sur le Bâti (TFB) : 3,50 %
- La taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 4,36 %
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 22,88 %
- La cotisation foncière des entreprises (CFE) : 31,69 %

Cette décision de maintenir les mêmes taux est approuvée à l'unanimité.

8. FINANCES : Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2025

Mme la Présidente propose au conseil communautaire d'adopter les taux suivants :

- SMCD MIRANDE : 18,50 %
- SICTOM OUEST NOGARO : 17,48 %
- SICTOM CENTRE PAVIE : 15,30 %
- SICTOM CONDOM : 13,72 %

Les taux proposés sont adoptés à l'unanimité.

9. FINANCES : Vote des Budgets Primitifs 2025 - Budget général, Budget annexe de la ZAC de Carget, Budget annexe du Transport à la demande

Mme la Présidente propose au conseil communautaire d'approuver les budgets primitifs suivants pour l'exercice 2025 :

- Budget général de la Communauté de Communes
- Budget annexe de la ZAC de Carget
- Budget annexe du Transport à la Demande

Mme la Présidente précise que dans le cadre de notre règlement budgétaire et financier, le conseil communautaire est appelé à déléguer à Mme la Présidente la possibilité procéder

à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (fongibilité des crédits - M 57), sans pouvoir excéder 7,5 % et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

La présentation des différents budgets et de leurs principaux postes n'appelant aucune remarque complémentaire, les trois budgets sont approuvés à l'unanimité.

10. FINANCES : Attribution des subventions aux associations pour 2025

Madame la Présidente propose au conseil communautaire de valider les demandes de subventions 2025 pour les associations, comme examinées lors de la Commission des Finances du 20/03/2025 et consignées dans le tableau ci-dessous :

AVMP	2 000,00
CINÉ QUA NON	5 000,00
ÉCOLE MUSIQUE DE D'ARTAGNAN	9 000,00
ÉPICERIE SOCIALE & LAEP VIC ACCUEIL	5 000,00
PENTECOTAVIC	13 000,00
TEMPO LATINO	6 500,00
CHAMBRE DES MÉTIERS & ARTISANAT	3 717,00
D'ARTAGNAN CHEZ D'ARTAGNAN	3 200,00
AMIS DES ORGUES	350,00
Route Européenne d'Artagnan	1 000,00
ADRASEC 32	476,00
PIMAO	400,00
AVOZ'ART	1 000,00
65748 Subventions Privés	50 643,00

Cette ventilation des différentes subventions est approuvée à l'unanimité.

11. URBANISME : Approbation de la modification du PLU simplifié de la commune de Vic-Fezensac

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de VIC-FEZENSAC telle qu'elle a été présentée au Conseil Communautaire du 12/06/2024 a été mise à la disposition du public conformément à l'article L 153-47 du Code de l'Urbanisme, sans évaluation environnementale, du 10 février au 14 mars 2025.

Elle informe le Conseil communautaire qu'aucune observation n'a été émise durant cette période.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle apparaît au dossier joint.

12. Questions diverses

. Information sur la composition du conseil communautaire de D'Artagnan en Fezensac pour la prochaine mandature

Mme la Présidente indique que les services de la Préfecture l'ont informée que dans le cadre du droit commun, le conseil communautaire comptera 46 membres dont 21 pour Vic-Fezensac, 2 pour Marambat et le maire pour les autres communes. Vic-Fezensac dont la

population est repassée au-dessus de 3500 habitants, gagne un délégué de plus. La communauté de communes pourrait revoir sa composition jusqu'à 52 délégués. Sans remarque particulière des membres, elle propose de respecter le droit commun, ce que le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

. Stérilisation des chats errants

Mme la Présidente propose d'allouer une somme sur le budget général pour limiter la prolifération des chats errants sur le territoire en mettant au point un règlement visant à en stériliser un certain nombre par selon une clé de répartition à mettre en place.

Les maires du territoire préfèrent ne pas allouer de montant sur cette question. Ce problème n'apparaît pas comme une priorité. Ils souhaitent laisser à chaque commune la gestion des chats errants.

La séance est alors levée vers 22 Heures.

La Présidente,

Barbara NETO

Le secrétaire de séance,

Guy FAVAREL